



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E23855

VALABLE JUSQU'AU 26/11/2026

ÉDITÉ LE

17/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/1995

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 16/04/2002
214 812

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE HAVRE 400667762

Siret : 400 667 762 00027

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 22 7307 OY

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AP 308723

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AH 163 293

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : BERDEAUX LEROUX

3 RUE EMILE DURAND
PA DES HAUTES FALAISES
76400 SAINT-LEONARD

Téléphone : 02 35 28 13 80

Fax :

Portable : 0621681021

Site Internet :

E-mail : hse@berdeaux-leroux.fr

Responsabilité légale :

LEROUX PATRICK GÉRANT / LEROUX FRANCOISE CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 46

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	14/11/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	14/11/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	14/11/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	14/11/2023
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	07/10/2025
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	07/10/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	14/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	14/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.